



## Commission de suivi des ARS

Lundi 23 mars 2015

*Conformément aux accords du 26 janvier 2010, une réunion relative aux ARS, et plus spécifiquement aux personnels Sécurité sociale des ARS, s'est tenue ce lundi 23 mars. Deux des*

*points à l'ordre du jour ont plus particulièrement retenu l'attention de la CFTC :*

- la présentation des travaux du groupe de travail sur les parcours professionnels entre les ARS et les caisses de Sécurité sociale,*
- l'impact de la réforme territoriale pour les ARS.*

Les résultats du groupe de travail sur les parcours professionnels ont été présentés par M. Libault, chef du projet. Il ressort de ce travail que la situation est préoccupante. Les salariés « Sécurité sociale » représentent désormais moins de 10% des effectifs ce qui pose la question de leur reconnaissance et leur inscription dans la politique RH des ARS. La volonté initiale de « maison commune » s'effrite. Les collègues de l'Institution se sentent exclus dans leur propre ARS et ont le sentiment de l'être également de leur organisme d'origine. Il y a captation de la masse salariale Cnamts par l'ARS sans que le bénéfice en soit retiré par les collègues issus de la branche Maladie. De ce point de vue, les salariés sont perdants sur tous les tableaux. M. Libault reconnaît que la situation est critique mais il estime que nous sommes toujours à un moment utile pour agir. M. Libault a également évoqué l'hypothèse d'un rattachement à la CCN Sécurité sociale des collègues MSA et RSI suivant des modalités à définir.

La CFTC considère comme un premier pas important la prise de conscience de marginalisation des salariés Sécurité sociale au sein des ARS de la part des autorités de tutelle. Le constat fait, la CFTC attend désormais que les actions soient mises en place afin de pallier cette situation intenable pour nos collègues. La CFTC a demandé à être rendu destinataire du rapport remis au Secrétaire général du Ministère. M. Libault nous indique qu'il ne devrait pas y avoir d'opposition sur ce sujet mais la décision ne lui appartient pas puisqu'il n'est pas le commanditaire du rapport. Sur la question du rattachement des collègues MSA et RSI à la CCN Sécurité sociale, la CFTC estime qu'il pourrait être laissé le choix aux collègues de ces régimes d'adhérer librement à notre CCN.

La présentation des conséquences de la réforme territoriale sur les ARS a été faite par Mme Junquia du Ministère. A ce stade pas grand-chose si ce n'est que là où les régions fusionnent les ARS fusionneront aussi. Nous assisterons donc à la création de 7 nouvelles ARS. Le ministère nous

indique que nous sommes actuellement dans la phase de finalisation des directeurs préfigurateurs, liste qui sera rendue public à la mi-avril. En juillet, les premiers projets d'organisation seront finalisés. Fin août-début septembre, les négociations avec les partenaires sociaux débuteront. En octobre, les pouvoirs publics procéderont à la préparation de création juridique des nouvelles entités. En janvier 2016, les DG des ARS seront nommés. Les représentants de l'Etat ont fait savoir qu'il était exclu de réunir en un seul et unique lieu les salariés des nouvelles « grandes » ARS. La CFTC n'est pas rassurée par ce discours car ne pas regrouper en un lieu unique ne signifie pas qu'il n'y aura pas de regroupements non plus. Un point essentiel interpelle la CFTC qui l'a fait remarquer aux représentants de l'Etat : les discussions avec les partenaires sociaux débuteront une fois les projets d'organisation arrêtés.

La CFTC déplore que les erreurs commises lors de la création des ARS soient à nouveau répétées. Tout est mené à marche forcée sans prendre le temps de considérer les intérêts des salariés. Le rapport présenté par Dominique Libault dont on ne peut pas contester l'impartialité apporte bien la preuve des dysfonctionnements que les organisations syndicales font remonter depuis 2010.

L'Ucanss se veut rassurante et affirme que le protocole « garanties conventionnelles » s'appliquera. La CFTC souhaite aller plus loin et estime que le cas particulier auquel nous sommes confrontés nécessite une négociation à part entière.

**Si les responsables des pouvoirs publics et le représentant de l'employeur Sécurité sociale se sont voulus rassurants et optimistes, la CFTC ne sort pas satisfaite de cette commission. Toutes les questions restent actuellement en suspens. Les constats semblent partagés, les moyens d'y répondre par contre n'apparaissent qu'à peine ébauché de la part employeur.**